

AVISU CESEC 2020-30¹
AVIS CESEC 2020-30

Relativu à la
Rilativu à u

Démarche d'élaboration des schémas directeurs dans les domaines de l'enfance et de la famille, ainsi que de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap

Modu d'appruntera di i schema dirittori in quantu à a zitillina è à a famiglia, da una parti, è à a curata di a perdita d'autunumia è di u svantaghju, da l'altra parti

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la démarche d'élaboration des schémas directeurs dans les domaines de l'enfance et de la famille, ainsi que de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap;

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à modu d'appruntera di i schema dirittori in quantu à a zitillina è à a famiglia, da una parti, è à a curata di a perdita d'autunumia è di u svantaghju, da l'altra parti;

Après avoir entendu les services de la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires

Dopu intesu, i servizii di a direzione generale in carica di u suciale è di a saluta

Sur rapport de Louise NICOLAI

À nant'à u raportu di Louise NICOLAI

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta plenaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ Adopté à l'unanimité

Les 29 janvier 2019, 21 mai 2019, 25 juin 2019, 23 juillet 2019, 22 octobre 2019, et 8 janvier 2020, **le CESEC de Corse a rendu des avis** relatifs à la réglementation des aides sociales et médico-sociales de la Culletività di Corsica.

A l'occasion de ces avis, il a formulé des observations sur la nécessité d'élaborer et d'adopter des schémas directeurs, qui relèvent d'une obligation légale en matière sociale et médico-sociale.

L'avis **du CESECC** est présentement sollicité sur la présentation de la démarche d'élaboration des schémas directeurs concernant l'enfance et la famille d'une part, et l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap d'autre part.

Le CESECC prend acte que le choix a été fait de deux schémas sectoriels distincts, qui pourront ensuite, le cas échéant, être assortis de dispositions globales ou communes; et qu'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été envisagée pour leur élaboration.

Le CESECC relève que la méthodologie inclura des techniques innovantes, notamment en matière d'outils numériques de communication et de concertation en ligne. Dans ce cadre, **le CESECC attire l'attention** sur le fait que les nouvelles technologies de la communication, si elles peuvent se révéler facilitatrices, ne peuvent en aucun cas se substituer totalement aux réunions ou entretiens en présentiel, ou dépersonnaliser le travail social. Il conviendra donc de garder à l'esprit l'exemple de certains services, dans d'autres domaines, qui ne sont plus accessibles physiquement et sont décriés par les usagers.

Le CESECC apprécierait que, lors de la démarche d'élaboration, un souci constant de simplification administrative soit constamment présent, afin d'éviter qu'une trop grande complexité puisse être susceptible de constituer un frein à l'atteinte des objectifs stratégiques ou d'en diminuer les effets.

Dans le domaine de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap, **le CESECC souhaite mettre l'accent** sur une nécessaire prise en compte du secteur de l'aide à domicile, dont il estime qu'il devrait se structurer en filière, et bénéficier de dispositifs de formation spécifiques et adaptés.

Dans le même ordre d'idées, **le CESECC regrette** que certaines catégories de personnels de ce secteur soient exclues des dispositions résultant du Ségur de la santé, et salue les efforts de la Culletività pour compenser ces exclusions jugées injustes.

Le CESEC s'interroge également sur le statut de certains employés de ce secteur.

Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion plus large sur la perte d'autonomie, **le CESECC est amené** à s'interroger sur les tarifs pratiqués dans les EHPAD en Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

